



Habilitations Electriques BR

⇒ **OBJECTIF :**

- Rendre les stagiaires capables d'appliquer les prescriptions de sécurité définies par la norme NF C 18-510 dans son environnement.

⇒ **PUBLIC :**

- Electriciens réalisant des interventions de dépannage ou d'entretien électrique.

⇒ **ORGANISATION DE LA FORMATION :**

Prérequis : Avoir des connaissances de base en électricité ou une bonne expérience pratique professionnelle.

Durée : **21 heures** pour la formation initiale, **14 heures** pour la formation continue.

Effectif maximum : 10 personnes.

Effectif minimum : 1 personne.

Maintien des connaissances :

- 2 journée (14 heures) tous les 3 ans.

Lieu : Dans vos locaux ou en inter-entreprises.

Intervenant(s) : Formateurs expérimentés spécialisés dans la réglementation et la norme NF C 18-510.

Méthode pédagogique : essentiellement basée sur de la théorie (exposés interactifs, apports de connaissances, vidéo-projection...), mise en pratique éventuelle si le site le permet, sinon sur maquette pédagogique . QCM de validation

Attribution finale : Attestation individuelle.

Organisme de délivrance : SECURIPREV émet un avis sur l'habilitation devant être délivrée par l'employeur.





SECURIPREV
Formations - Secourisme - Incendie - Défibrillateurs
Evacuation - Habilitations électriques

⇒ **PROGRAMME DE FORMATION :**

○ **Partie théorique (TRONC COMMUN n°2 de la norme)**

- Enoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.).
- Donner les noms et les limites des différents DOMAINES DE TENSION.
 - *Reconnaître l'appartenance des matériels à leur DOMAINE DE TENSION.*
- Citer les ZONES D'ENVIRONNEMENT et donner leurs limites.
 - *Identifier les limites et les ZONES D'ENVIRONNEMENT.*
- Décrire le principe d'une HABILITATION.
- Donner la définition des symboles d'HABILITATION.
 - *Lire et exploiter le contenu d'un titre d'HABILITATION.*
- Préciser les rôles de chacun.
 - *Différencier les symboles d'HABILITATION pour l'OPERATION à réaliser.*
- Donner les principes généraux de prévention à appliquer au cours d'une OPERATION électrique.
 - *Analyser une situation vis-à-vis du risque électrique et prévoir les mesures de protection adaptées.*
- Décrire les séquences de la mise en sécurité d'un circuit (CONSIGNATION, MISE HORS TENSION, MISE HORS DE PORTEE) et préciser le déroulement des OPERATIONS de VERIFICATION D'ABSENCE DE TENSION (VAT).
- Citer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.).
 - *Identifier, vérifier et utiliser les équipements de protection et être vigilant face aux autres risques.*
- Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.
 - *identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés.*
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'ENVIRONNEMENT.
 - *Assurer la surveillance électrique de l'OPERATION.*
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'Article 13.
- Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un ENVIRONNEMENT électrique conformément à l'Article 13.
 - *Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un ENVIRONNEMENT électrique.*



○ **Partie théorique (BR)**

- Citer les différentes INTERVENTIONS BT GENERALES et les INTERVENTIONS BT ELEMENTAIRES et les limites respectives de leur domaine.
- Enoncer les fonctions des MATERIELS électriques BT et TBT.
- Nommer les informations et documents à échanger ou transmettre au CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE.
 - *Identifier le CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE et échanger les informations nécessaires.*
 - *Respecter les consignes données par le CHARGE D'EXPLOITATION ELECTRIQUE.*
 - *Rendre compte de son activité.*
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux INTERVENTIONS BT.
 - *Identifier, vérifier et utiliser le matériel et l'outillage appropriés.*
- Nommer les documents applicables dans le cadre des INTERVENTIONS BT (autorisation d'accès, INSTRUCTION DE SECURITE, etc.).
 - *Rédiger les documents applicables dans le cadre des INTERVENTIONS BT.*
- Lister les mesures de prévention à observer lors d'une INTERVENTION BT.
 - *Organiser, délimiter et signaler la ZONE DES INTERVENTIONS BT.*
 - *Eliminer un risque de présence de tension dans la ZONE DE VOISINAGE RENFORCE BT - zone 4 - (mise en place de NAPPE ISOLANTE, etc.).*
 - *Respecter et faire respecter les procédures d'INTERVENTION BT pour une réalisation en sécurité.*
- Décrire les opérations de CONSIGNATION et les documents associés.
 - *Réaliser les opérations de CONSIGNATION.*
 - *Identifier les ZONES D'ENVIRONNEMENT dans lesquelles il peut intervenir (DOMAINE DE TENSION, ZONE D'ENVIRONNEMENT, locaux réservés, etc.).*
 - *Effectuer une opération de dépannage.*
 - *Effectuer une OPERATION de MESURAGE et ESSAI.*
 - *Réaliser les opérations de CONNEXION ET DE DECONNEXION en présence ou non de tension.*
 - *Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'HABILITATION visée.*

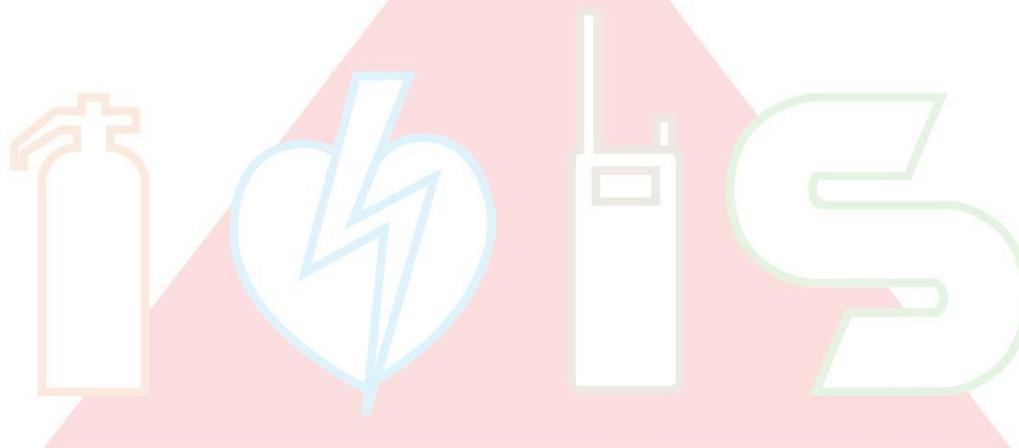


- **Partie pratique**

Incluant à minima 5h00 de pratique sur un OUVRAGE ou une INSTALLATION type. Des durées supplémentaires peuvent être proposées en fonction de l'activité, de la complexité et diversité des tâches à accomplir.

⇒ **TEXTES REGLEMENTAIRES ET LEGISLATIFS :**

Norme NF C18 510 du 25 janvier 2012



SECURIPREV

**Réf : HABELEC BR
V.020114**

SECURIPREV, 44-46 avenue de Flandre 59700 MARCQ ENBAROEUL
Tel/Fax : 09.73.61.16.85 – contact@securiprev.com

Eurl au capital de 2575 euros – RCS Roubaix Tourcoing – SIRET 511 366 759 00021 – Code APE 8559A
Enregistré sous le n° de déclaration d'activité n° 31 59 06995 59 auprès du Préfet de Région Nord-Pas-de-Calais

